

Afrique du Sud

Informations pratiques

Loisirs Enchères - Vos loisirs, vos vacances, votre prix

1. Décalage horaire

Heure d'été : GMT+2 heures

Heure d'hiver : GMT+2 heures

Il y a une heure de décalage avec la France en hiver et pas de décalage horaire en été.

2. Electricité

220/230 volts, 50 Hz. Les prises sont identiques aux prises françaises.

3. Indicateurs téléphoniques

Pour appeler depuis la France : 00 27 (indicatif du pays), suivi du numéro du correspondant.

Sur place pour appeler en France : 00 33 suivi du numéro de votre correspondant sans le 0 initial.

4. Sécurité, santé et formalités

Loisirs Enchères vous invite à respecter les consignes de sécurité énoncées par le quai d'Orsay, et de prendre connaissance des démarches sanitaires et administratives consultables ici : <http://diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/> et action-visas.com, sans oublier les pays éventuellement traversés à l'occasion d'escales ou de transits. Il est de votre responsabilité de vous renseigner et de respecter ces consignes et démarches.

5. Risques sanitaires

Loisirs Enchères vous invite à prendre connaissance des risques sanitaires présents en Afrique du Sud <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/afrique-du-sud/#sante>

D'autre part, nous vous invitons à respecter quelques règles simples promulguées par France Diplomatie et listées ci-dessous :

- Se tenir à distance des cadavres d'animaux, des animaux et de leurs déjections ;
- Ne pas approcher les animaux errants et les chiens (risque de morsure et de rage) et ne pas caresser les animaux rencontrés ;
- Veiller à votre sécurité routière (port de la ceinture de sécurité, port du casque à deux-roues) ;
- Ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue.
-

Pour se préserver des contaminations digestives ou de contact :

- Se laver les mains régulièrement avec des solutions de lavage hydro-alcooliques, surtout avant et après les repas ou le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Dans les agglomérations, l'eau du robinet est potable. En revanche, dans les zones rurales, ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

6. Us et coutumes

Il convient de respecter les us et coutumes du pays lors de votre séjour.

7. Langue

Les langues les plus parlées en Afrique du Sud sont le Zulu, la Xhosa et l’Afrikaans. L’anglais est la quatrième langue la plus répandue dans le pays. En revanche, l’anglais est compris dans la plupart des régions urbaines.

8. Monnaie

La monnaie officielle est le rand (R ou ZAR).

Les euros se changent sans problème dans les bureaux de change ou dans les banques (prévoir une commission). La carte bancaire internationale (Visa et MasterCard est acceptée presque partout. Il est également possible de retirer des espèces dans les distributeurs automatiques ATM (prévoir une commission).

9. Météo

L’Afrique du Sud jouit d’un climat d’un climat varié majoritairement chaud et sec. Le climat y est plutôt agréable pas trop froid en hiver et pas trop chaud en été. L’Afrique du Sud se trouvant dans l’hémisphère austral, les saisons sont inversées avec l’Europe. Les mois les plus agréables sont mai-juin (automne), et octobre-novembre (printemps).

10. Ambassade

250 Melk Street - Nieuw Muckleneuk

0181 Pretoria

Tel : +27 (0) 12 425 1600

Site Web : <https://za.ambafrance.org/-Francais->

11. Que rapporter

Sculptures en bois, boucles d’oreilles, bracelets, nappes et dessus-de-lit aux motifs africains, biltong (viande), amarula (liqueur)...

Précautions à prendre lors de vos voyages

- Loisirs Enchères vous invite à respecter les consignes de sécurité énoncées par le quai d’Orsay, et de prendre connaissance des démarches sanitaires et administratives consultables ici : <http://diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/> et action-visas.com, sans oublier les pays éventuellement traversés à l’occasion d’escales ou de transits.
Il est de votre responsabilité de vous renseigner et de respecter ces consignes et démarches.
L’accomplissement de ces formalités ainsi que les frais en résultant vous incombent.
- Les hôtels sont présentés avec leur classification locale (NL).
Celle-ci peut être cependant très différente des normes françaises. Un général, il faut compter une étoile d’écart.
Nos descriptifs reprennent donc la classification des hôtels par étoiles ou catégories effectuée par les ministères du tourisme locaux selon les normes en vigueur dans chaque pays.
- Dans certains pays, des conventions/lois locales et us et coutumes particulières s’appliquent, il est de votre responsabilité de vous renseigner et de les respecter.
- Buvez toujours de l’eau encapsulée non ouverte ou qui a été décapsulée devant vous.
Évitez les jus de fruits faits maison ainsi que les glaçons si vous n’avez aucune assurance sur la qualité de l’eau utilisée pour leur fabrication.

Il en est de même pour les crudités, les légumes et les fruits non pelés qui peuvent avoir été lavés avec une eau non potable.

- Attention de choisir vos excursions en fonction de votre capacité et condition physique et évitez d'une façon générale les excursions dangereuses
- Baignez-vous seulement sous surveillance, attention aux rouleaux et vagues en bord de plage des vagues pourraient vous faire tomber et entraîner la noyade
- Si vous séjournez dans un pays chaud, pensez à vous protéger la tête et à boire régulièrement
- Lors de visite de suites touristiques rester vigilants et faite attention aux pickpockets
- De manière générale, évitez de visiter des quartiers défavorisés.
- De manière générale, il vaut mieux éviter de se promener durant la nuit - plus particulièrement seul et dans des rues isolées et peu éclairées

Dans ma valise je mets :

- Bouchons d'oreilles
- Masque occultant
- Habits de saison adaptés au climat local
- Crème solaire, lunettes de soleil et chapeau
- Foulard, bonnet
- Parapluie
- Pansements
- Ma carte vitale Européenne (si séjour en Europe)
- Un kit premier secours en cas de blessure et des antidouleurs
- Adaptateur électrique si besoin
- Petit dictionnaire bilingue
- Vous pouvez transporter des liquides dans vos bagages à main à condition qu'ils soient en petites quantités (100 ml maximum par produit) et placés dans un sac en plastique transparent refermable d'un volume maximal d'1 litre.

Que faire en cas de grève ou perturbation du trafic aérien

Avant départ :

Si une perturbation aérienne intervient le jour de votre départ, il est impératif de contacter le voyageur ou Loisirs Enchères afin de faire le point sur la situation (consultez vos documents de voyages et/ou bulletin d'inscription).

Dans tous les cas, il est impératif de respecter les consignes promulguées par la compagnie aérienne. En effet, il est de la responsabilité de la part de la compagnie aérienne de vous prendre en charge et de vous acheminer à destination sans frais supplémentaire. La procédure de ré-acheminement doit être convenu conjointement avec le transporteur.



Le transporteur prendra aussi à sa charge les frais d'hébergement, de repas et de transferts des passagers aussi longtemps que le retard persiste.

Si vous agissez seul (rachat de transports pour rejoindre la destination), sans concerter la compagnie aérienne vous vous écarterez de la garantie passagers prévu par le Règlement CE 261/2004 et la convention de Varsovie et Montréal. Il vous sera par la suite impossible de prétendre à un remboursement.

A noter que vous avez 7 jours pour faire votre demande de remboursement auprès de la compagnie aérienne.

Sur place :

Si une perturbation aérienne intervient le jour de votre retour, il est impératif de contacter le voyageur ou Loisirs Enchères afin de faire le point sur la situation (consultez vos documents de voyages et/ou bulletin d'inscription).

Dans tous les cas, il est impératif de respecter les consignes promulguées par la compagnie aérienne. En effet, il est de la responsabilité de la part de la compagnie aérienne de vous prendre en charge et de vous acheminer à destination sans frais supplémentaire. La procédure de ré-acheminement doit être convenu conjointement avec le transporteur.

Si vous agissez seul (rachat de transports pour rejoindre la destination), sans concerter la compagnie aérienne vous vous écarterez de la garantie passagers prévu par le Règlement CE 261/2004 et la convention de Varsovie et Montréal. Il vous sera par la suite impossible de prétendre à un remboursement.

A noter que vous avez 7 jours pour faire votre demande de remboursement auprès de la compagnie aérienne.